



La présidente de la CSN ne sollicitera pas un nouveau mandat

(Source—Communiqué de presse CSN)

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, ne sollicitera pas un quatrième mandat à la tête de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) lors du congrès de l'organisation qui se déroulera du 15 au 20 mai prochain au Palais des congrès de Montréal. Elle avait été élue à la présidence en 2002, devenant ainsi la première femme à diriger la CSN.

« Renouveler un mandat, c'est assumer le rôle de chef de file pour les trois prochaines années. Cette lourde responsabilité commande un engagement indéfectible et un investissement personnel de tous les instants. C'est en ayant à l'esprit ces perspectives que j'ai mené cette réflexion en faisant le plus honnêtement possible cette évaluation dans le meilleur intérêt du mouvement », de déclarer Claudette Carbonneau.

« Soyez-en certains, ma décision n'est ni brusque ni précipitée par les événements. S'il y a distorsion dans les perceptions, cela repose davantage, je crois, sur le fait que le dénouement d'un long conflit, indéniablement marquant pour le mouvement, et les préparatifs de notre prochain congrès se sont croisés dans un même espace de temps. Croyez-moi, la décision de solliciter ou non un autre mandat ne peut pas reposer sur un seul dossier comme celui du Journal de Montréal ! », de préciser la présidente de la CSN.

Claudette Carbonneau a rappelé aux délégués du conseil confédéral que d'autres présidents de la CSN avaient d'ailleurs été à la barre de la centrale alors que de durs conflits sévissaient. Gérard Picard et Jean Marchand avec la grève de l'amiante, Marcel Pepin avec Les gars de Lapalme et Gérald Larose avec le Manoir Richelieu en sont de bons exemples. Cependant, ces dures périodes sont survenues alors qu'ils étaient plutôt à mi-mandat. Ce n'est pas son cas.

Avant d'occuper cette charge, Claudette Carbonneau était la première vice-présidente de la centrale depuis 1991. Militante au sein du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, elle agit comme vice-



présidente à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN de 1980 à 1982. En 1985, elle devient secrétaire générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), fonction qu'elle occupera jusqu'en 1991. Depuis novembre 2006, elle est à la vice-présidence de la Confédération syndicale internationale (CSI).

Elle a traité de nombreux dossiers. Elle a notamment travaillé au règlement de l'équité salariale dans le secteur public. Elle s'est battue pour le développement des services de garde, la condition féminine et elle avait la responsabilité de la fiscalité et des finances publiques, de la lutte à la pauvreté, des caisses de retraite et de plusieurs questions relatives à l'emploi et au soutien aux secteurs industriels en difficulté.

D'autres membres du comité exécutif ont également fait part de leurs intentions. Le 3e vice-président, Roger Valois, avait déjà annoncé, lors du conseil confédéral précédent, qu'il prenait sa retraite après 27 ans au comité exécutif de la CSN. La secrétaire générale, Lise Poulin, a également annoncé qu'elle ne solliciterait pas un nouveau mandat. Elle avait été élue secrétaire générale en 1998.

La 2e vice-présidente, Denise Boucher, et le trésorier de la CSN, Pierre Patry, ont quant à eux annoncé leurs intentions de renouveler leur mandat. Quant au 1er vice-président, Louis Roy, il annonce qu'il se présentera à la présidence de l'organisation.

Événements importants Avril 2011

- 1er Poisson d'avril
- 4-5 Colloque secteur général APPA-CSDM
- 7 Réunion Bureau APPA et réunion du Conseil des délégués en soirée
- 13 Assemblée générale
- 14 Jour de paie
- 19-20-21 Conseil fédéral FEESP
- 22 Congé—Vendredi saint
- 24 Pâques
- 25 Congé—lundi de Pâques
- 28 Jour de paie

La CSDM et sa capacité d'accueil

(Par Nicole Payeur)

Depuis plusieurs années, nous avons tous pu constater une diminution de la clientèle scolaire dans la majorité des écoles de la CSDM. Cependant, une augmentation de la population étudiante jumelée à la nouvelle politique de diminution du ratio en classe, fait en sorte que la CSDM doit réorganiser l'utilisation de ses espaces dans ses écoles primaires.

Si cela ne pose aucun problème pour certaines écoles, il en va différemment pour d'autres.

La prochaine rentrée scolaire risque d'être chaotique. Ainsi, la Commission scolaire devra penser à des aménagements acceptables, afin de répondre le plus adéquatement possible à ces nouvelles réalités. Nous verrons, par exemple, réapparaître des unités

préfabriquées qui hébergeront de nouvelles classes dans certaines de nos écoles primaires. Pour faire face à cette nouvelle réalité, la CSDM devra assouplir sa politique d'admission.

Une dérogation temporaire permettra aux nouveaux élèves inscrits dans les écoles Louis-Colin, Marie-Rivier, Saint-Bernardin, Sainte-Lucie et Saint-Mathieu d'être redirigés vers des établissements avoisinants. Pour ces nouveaux arrivants, c'est la distance entre l'école et la résidence de l'élève qui sera prise en compte et non leur ordre d'arrivée. Les parents qui inscriront leur enfant dans ces écoles recevront l'information pertinente au moment de l'enregistrement de celui-ci.

Cette augmentation de clientèle est prévue s'étaler sur une période allant

jusqu'en 2015. La CSDM a effectué des démarches auprès du MELS afin d'obtenir plus de financement. Il va de soi que ces réaménagements entraîneront des coûts supplémentaires. « *Notre principale préoccupation demeure d'accueillir et de faire réussir tous les élèves. Ainsi, nous instaurons des mesures transitoires nous permettant de régler temporairement la situation de la capacité d'accueil, jusqu'à ce que le Ministère nous donne des réponses* », déclare la présidente de la CSDM, Mme Diane De Courcy.

La CSDM, en respect avec son plan Réussir, mettra assurément en place les ressources nécessaires à la réussite et au bien-être de ses élèves. Nous devons donc nous réjouir de voir notre population scolaire augmenter et attendons maintenant avec impatience les réponses du MELS.

Heures supplémentaires payées en argent ou remises en temps?

(Par Nicole Payeur)

En ce qui concerne les heures faites en temps supplémentaire, certaines questions reviennent fréquemment, telles que : *Est-ce que je peux réclamer d'être payé en argent ou une remise en temps? J'ai combien de temps pour réclamer mon dû? Est-ce que mon supérieur immédiat peut m'imposer son choix? Est-ce que je dois aviser mon supérieur lorsque je décide de prendre du temps de récupération, si oui combien de temps en avance?*

Comme vous pouvez le constater, une multitude de questions surgissent lorsque l'on parle de la compensation des heures effectuées en temps supplémentaires. Dans cette courte chronique, je vais tenter de répondre à vos questions. L'article qui couvre le temps supplémentaire se retrouve dans les conditions particulières de l'APPA,

soit le S6A. Cet article remplace celui se trouvant dans la convention collective S6.

À la clause A-2.10, il est spécifié que la personne salariée et le supérieur immédiat doivent s'entendre du moment de la prise du congé, et ce, dans les 30 jours suivant les heures travaillées. Dans le cas où aucune entente ne peut être envisagée de bonne foi, les heures supplémentaires sont alors payées par la Commission scolaire dans un délai maximum d'un mois à partir de la présentation de la réclamation dûment signée par la personne salariée. Malgré ce qui précède, la personne salariée et l'employeur peuvent s'entendre pour que le temps travaillé soit compensé en argent.

Donc, en résumé, vous êtes le

maître d'œuvre en ce qui a trait à la compensation accordée en regard d'heures supplémentaires effectuées. Votre supérieur immédiat ne peut vous imposer ses choix, ni de quelle façon vous serez compensé. Pour de plus amples informations concernant le temps travaillé en heures supplémentaires, vous pouvez consulter l'article A-2.00 des conditions particulières de l'APPA (S6A). La version électronique est disponible sur le site de l'APPA sous l'onglet « *Documentation* ». Cet outil de référence est rapide et facilement accessible.

Vous pouvez aussi obtenir de plus amples informations en communiquant avec un officier syndical au numéro suivant : 514 254-3503

Le PAP, une équipe de psychologues à votre service

(Par Jocelyn Sergerie)

Le PAP, c'est le **P**rogramme d'**A**ide au **P**ersonnel que la CSDM met à votre disposition afin de vous aider dans votre quotidien. C'est une équipe de psychologues qui vous est proposée et que vous pouvez consulter afin de vous aider à conserver votre équilibre mental et votre bien-être psychologique. Ce service d'aide, offert par des professionnels est sans frais, ouvert à tous et totalement confidentiel, car leurs bureaux sont situés à l'extérieur de la CSDM

Contrairement à la croyance populaire qui dit qu'il faut être un peu « zinzin » ou souffrir d'une dépression pour aller consulter un psychologue, il est parfois préférable de prévenir plutôt que de guérir. Ce service est en mesure de vous donner un support adéquat selon les problématiques que vous vivez (peut-être que ça veut plutôt dire qu'il faut être timbré pour y travailler?). Plus sérieusement, le PAP vous offre jusqu'à trois consultations gratuites, et ce, sans discrimination. Ce service peut vous aider dans plusieurs

situations, par exemple lorsque vous avez un problème au travail ou à la maison, ou lorsque vous souffrez de stress, car dans la vie, il y a des périodes de pointe pendant lesquelles nous vivons des moments de haute tension.

Ils peuvent aussi vous accompagner lorsque vous vivez une situation qui vous bouleverse ou qui vous tracasse et que vous avez besoin d'une oreille attentive qui ne vous juge pas en étant complètement neutre, ou encore, lorsque vous vous sentez anxieux, que vous vivez une situation qui vous sort de votre confort habituel, que votre quête du bonheur reste sans succès, que vous perdez le sourire sans trop savoir pourquoi, que vous ayez les émotions à fleurs de peau ou, tout simplement, que vous avez besoin d'un conseil pour vous aider à surmonter une épreuve que la vie vous apporte.

Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas de situations ou de problèmes qui méritent qu'on se

rende malade. Vous pouvez aussi consulter les professionnels du PAP à titre préventif. Lorsque vous vous sentez glisser sur une pente dangereuse, n'attendez pas d'être rendu en bas pour les consulter. N'hésitez pas, ils sont là pour vous aider.

Je vous le répète, ce service professionnel est ultra confidentiel et il est là pour vous. Pour en bénéficier, il suffit de prendre rendez-vous avec l'un des quatre psychologues qui œuvrent au PAP :

Hans van Bennekum
514-596-7123

hansvb@csgm.qc.ca

Diane Duplessis
514-596-7878
duplessisd@csgm.qc.ca

Liliane Emond 514-596-2398
emondli@csgm.qc.ca

Mariette Hillion
514-596-7122
hillionm@csgm.qc.ca



Abonnement aux mises à jour

(Par Nicole Payeur)

Inscrivez-vous dès maintenant à notre liste de diffusion afin de recevoir régulièrement les mises à jour du site de l'APPA. C'est fort simple : il suffit de vous rendre sur le

site www.appa.qc.ca, de cliquer sur l'onglet « Abonnement aux mises à jour », de compléter les cases et le tour est joué! Vous recevrez alors toutes les mises à jour du site et

serez ainsi au fait de la vie syndicale. Nous vous encourageons à visiter fréquemment la page web de l'APPA afin d'y trouver bon nombre d'informations.

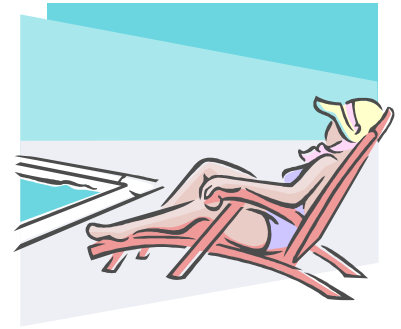
Changement de dates pour les semaines de fermeture obligatoire durant l'été

Il y a du nouveau dans les semaines de fermeture pendant la période estivale. Le 22 avril 2009, le Conseil des commissaires a adopté les calendriers scolaires de la formation générale des jeunes (FGJ), des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) sur une base triennale pour 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Les deux semaines d'arrêt des activités correspondaient aux

vacances de la construction, prévues au départ du 17 au 31 juillet 2011.

En raison de l'annonce de la Commission de la construction du Québec (CCQ), qui a décidé de repousser les vacances de la construction d'une semaine, et de l'impact de ce changement pour les élèves de la FP, les parents et le personnel de la Commission scolaire, les deux semaines de



fermeture institutionnelle de la CSDM ont également été repoussées d'autant, soit du **24 juillet au 6 août inclusivement**. Cette période marquera donc l'arrêt de l'ensemble des activités de la Commission scolaire.

Babillard



L'APPA à New York !



Quand: 21 - 22 - 23 Mai
Coûts Membres APPA: Double - 459\$
 Triple - 349\$
 Quadruple - 289\$
Coûts Non membres: Double - 499\$
 Triple - 389\$
 Quadruple - 329\$

Date limite d'inscription: 29 avril

Conseil des délégués de l'APPA



Les délégués et les substituts sont convoqués à un Conseil des délégués. À l'ordre du jour, il sera question de la mise sur pied d'un comité à la vie syndicale et la présentation des états financiers des trois dernières années.

Où: À l'édifice de la CSN, 1601, De Lorimier
Quand: Le jeudi 7 avril prochain, à 19 h

N.B. Un léger goûter sera servi dès 18 h.

L'APPA à la cabane !



Où: Cabane à sucre Oswald (à St-Esprit)
Quand: 13h, le 30 avril 2011
Coût/pers.: adultes - 14\$
 Enfants 0-2 ans - gratuit
 3-5 ans - 3\$
 6-12 ans - 6\$

Autobus gratuit - Départ de la CSDM à 10h30 et retour à 16 h

Assemblée générale des membres de l'APPA



Vous êtes convoqués à une importante assemblée générale au cours de laquelle vous aurez à vous prononcer sur les états financiers des trois dernières années de l'APPA.

Où: École Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est
Quand: Le mercredi 13 avril prochain, à 18h30

N.B. Un léger goûter sera servi dès 17h30.



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
 DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca